DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
**Mairie de BELCASTEL**
**12390**

| NOMBRE DE MEMBRES afférents au Conseil Municipal | En exercice | qui ont pris part à la Délibération |
|---|---|---|
| 11 | 10 | 07 |

**Séance du 05/11/2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le 05 novembre, à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Pierre ALQUIER, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS.

Absents : Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

*Date de la Convocation :* 14/10/2025 *Date d'affichage :* 14/10/2025

Madame Fabienne LANDES a été nommée secrétaire de séance.

## RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE POUR ALIMENTER PLUSIEURS HABITATIONS AU LIEU-DIT LE BEZ DE_2025_63

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- par courrier du 08/08/2025 la commune a reçu la demande de M. Jérôme REYNIER sollicitant le renforcement du réseau d'eau potable dans le hameau du BEZ et proposant de participer aux coûts des travaux de renforcement ;
- le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC, maître d'ouvrage, a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élève à 15 563,94 € H.T., y compris les frais de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux ;
- sur ce montant, conformément aux règles de financement des réseaux publics du S.M.A.E.P. de MONTBAZENS-RIGNAC, la contribution de la Commune est de 4 477,64 €.
- Monsieur REYNIER a proposé de verser à la commune de Belcastel 50% du montant HT des travaux à réaliser, soit 2 238.82 € H. T ;
- par délibération n° 54 du 25/09/2025, la commune de Belcastel a accepté l'offre de concours de M. REYNIER pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable dans le hameau du BEZ ;

Considérant :

- que le versement de la somme de 2 238.82 € H. T. correspondant à la participation de M. REYNIER a été reçu le 03/11/2025

- que le Conseil Municipal doit prononcer par délibération son engagement à verser cette somme au Trésor Public (SGC de DECAZEVILLE) et de notifier au Syndicat dans les meilleurs délais la présente délibération afin qu'il puisse donner l'ordre de service pour mise en chantier

- la somme de 4 477,64 € sera amortie, par la commune, sur 1 an.

Ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1) de demander au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC d'agir comme maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités ;
2) de s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 4 477,64 € correspondant à la contribution restant à la charge de la commune conformément aux règles de financement des réseaux publics du S.M.A.E.P. de MONTBAZENS-RIGNAC ;
3) dans l'éventualité ou des travaux complémentaires s'avéreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive majorée de 5% pour frais de gestion, de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux, dont une copie nous sera transmise par le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC ;
4) d'amortir la participation de la commune sur 1 an.

Vote : Pour : 07 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,
Le Maire
Jean-Louis BESSIERE

Acte rendu exécutoire par
- Publication le 10/11/2025
- Transmission au contrôle de légalité le 10/11/2025